

TERRES D'HORIZON




**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
ALPES-MARITIMES

8 SALON DE L'AGRICULTURE
AU SUD, ON VISE
LA QUALITÉ!

17 INSTALLATION
DJA, RETRAITE, TRANSMISSION, GUE
DERNIÈRES MISES À JOUR

22 BIENVENUE À LA FERME
LÉON DUCASSE
DANS MA RUCHE



4 EN BREF

**7 CONJONCTURE
LA FRANCE, PUISSANCE AGRICOLE
CHALLENGÉE ET FRAGILISÉE**

**8 DOSSIER :
SALON DE L'AGRICULTURE
AU SUD, ON VISE LA QUALITÉ!**

**15 L'EAU
L'EAU,
NOTRE PRIORITÉ**

**16 TERRITOIRES
GROUPE DE TRAVAIL « OIN PLAINE DU VAR »
VERS UNE SANCTUARISATION DES TERRES FERTILES**

**17 INSTALLATION
DJA, RETRAITE, TRANSMISSION, GUE
DERNIÈRES MISES À JOUR**

**18 TECHNIQUES & FILIÈRES
CANICULE ET ÉLEVAGE : ADAPTER SES
BÂTIMENTS AUX VAGUES DE CHALEUR**

**20 TECHNIQUES & FILIÈRES
FROMAGERS : RÉUSSIR SA RENTRÉE
EN TRANSFORMATION**

**22 BIENVENUE À LA FERME
LÉON DUCASSE
DANS MA RUCHE**

**23 VOS DROITS
COMMENT ANTICIPER LES DIFFICULTÉS
EN TEMPS DE CRISE? LES PROCÉDURES AMIABLES**

24 AGENDA

MICHEL DESSUS
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES



Ce numéro de printemps revêt une couleur particulière qui n'est pas forcément celle du bleu d'un ciel sans nuages.

Le mouvement des agriculteurs engagé par les différents syndicats au début de l'année s'est durci jusqu'au chaos de l'ouverture du Salon International de l'Agriculture.

Lequel est pourtant le grand rendez-vous incontournable de l'agriculture française.

Pour les agriculteurs comme pour les consommateurs.

Bien que choqués par ces violences de part et d'autre, nous soutenons bien évidemment ce mouvement, cette colère légitime, tous syndicats confondus. Nous sommes solidaires de l'intégralité des revendications du monde agricole, incluant celles qui ne se sont pas forcément manifestées dans la rue (sur les routes !).

Dans notre département, toutes les organisations syndicales ont été reçues par le Préfet. Au syndicalisme de se faire entendre lors des réunions à venir, afin que les annonces faites soient mises en application au plus vite.

Revenus dérisoires, concurrence déloyale, complexité administrative, poids des normes et des contrôles... Une exaspération concernant absolument toutes les facettes du métier, avec également le souhait d'accéder à des retraites dignes (les 25 meilleures années et application de la loi Chassaing 2).

Le mois dernier, Bruno Le Maire annonçait un grand projet de simplification administrative. Pour l'heure, nous attendons des actes, des retours concrets des services de l'État. Des dates de réunion ont été engagées et nous les attendons pour acter d'un accès réel à ces doléances.

**PRODUIRE LOCAL
ET CONSOMMER
LOCAL**

Le dossier de ce numéro est consacré à ce 60ème Salon de l'Agriculture. La thématique choisie par le Département était celle de la montagne. Nous y avons aussi beaucoup parlé de l'eau, notamment des garanties de son accessibilité et de ses problématiques de stockage. Le salon était à peine terminé que le gouvernement décidait enfin d'intégrer l'agriculture dans les métiers en tension (brève ci-après). Un des 62 engagements est tenu, nous en prenons acte. Mais il faudra bien plus que des « chantiers ouverts » pour rassurer les agriculteurs français.

Nous tenons en tout cas à remercier à nouveau le Département pour avoir mis un stand à notre disposition. Tous nos remerciements au Président du Département, au Président de la Commission des finances et aux conseillers départementaux qui nous ont financé ce magnifique stand. Il nous fallait plus que jamais montrer que nous existons, par la mise en avant des filières agricoles des Alpes-Maritimes. Et puis, ne nous trompons pas de cible. Le consommateur et les collectivités locales ne doivent pas être pris en otages. Bien au contraire, il faut encore et encore leur montrer la spécificité de nos produits et de nos missions, leur qualité, leur avantage en terme de proximité. Produire local et consommer local !

Je tiens enfin à remercier ici les salarié-e-s de la Chambre ainsi que les agriculteurs et agricultrices qui se sont investi-e-s activement sur notre stand durant ce salon. De la conception de celui-ci, aux allures alpines, aux animations pédagogiques et gourmandes.

Bonne lecture et rendez-vous en juin prochain pour un numéro d'été non moins particulier : notre numéro 100 sera consacré aux 100 ans des Chambres d'agriculture. Créées en 1924 et plus que jamais engagées à façonner l'avenir durable de l'agriculture française.

Tél : 04 93 18 45 00
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chamagri.fr
Site : <https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/>

Directeur de la publication : Michel Dessus
Rédactrice-en-chef : Estelle Donne
Comité de rédaction : Jean-Philippe Frère, Estelle Donne
Contributeurs pour ce numéro : Olivier Abaziou, Monique Bassoleil, Cédric Bianchi, Karine Brives, Aileen Gabert, Vincent Machet, Nadine Niel, Antoine Robert, Stéphane Robinson
Direction artistique : Régis Lesserteur
Mises en page : Kent Robinson
Réalisation : Robinson&Co
Impression : FacImprimeur (06300 Nice)
Crédits photo couverture : MAXPPP/Bruno Levesque
Crédits photo sans mention : AdobeStock

Dépôt légal à parution
ISSN : 1962 - 2899

Mouvement des agriculteurs Un nouveau nouveau projet de loi sous haute surveillance

Si la détermination des agriculteurs est loin d'avoir faibli, le mouvement qui a enflammé la France agricole cet hiver est actuellement dans une phase d'observation de la réaction du gouvernement. A l'heure où nous bouclons ce numéro de printemps de Terres d'Horizon, une nouvelle étape a été franchie dans le Projet de Loi et d'Orientation d'Avenir Agricole (PLOAA) lancé en septembre 2022 par le Président Macron, et qui aura été rebaptisé pas moins de quatre fois depuis, intégrant au final le concept de "souveraineté" dans son appellation définitive. Le nouveau "Projet de Loi d'orientation pour la Souveraineté Agricole et le Renouveau des Générations" a été transmis par le gouvernement au Conseil d'État, complété de plusieurs articles par rapport à la première mouture. Force est de constater que ce projet, même rebaptisé, reste insuffisant. C'est le constat que font un grand nombre d'organisations "paysannes et citoyennes", alors que depuis le lancement du PLOAA il y a 18 mois, plus de 14 000 fermes ont disparu dans l'Hexagone, sur la base actuelle de 3 disparitions pour 1 installation. A ce rythme, la France pourrait passer sous la barre des 400 000 agriculteurs dès 2030. Ils étaient 496 000 en 2020. Pendant ce temps, un rapport parlementaire révélait en mars dernier que 40 à 50% des volumes vendus en grande surface ont été négociés par des centrales d'achat hors de France, permettant de contourner la loi Egalim. C'est-à-dire une juste rémunération des producteurs. Sous haute surveillance donc...



Le guide La Route des Saveurs officiellement lancé!

Parmi les événements dans l'évènement, on retiendra aussi du dernier Salon de l'Agriculture le lancement officiel du guide La Route des Saveurs. Une initiative du Département des Alpes-Maritimes qui permet de valoriser les agriculteurs de notre territoire via des itinéraires touristiques choisis autour de ses produits agricoles les plus représentatifs : le citron de Menton, les miels, la bière, le vin, le fromage et l'olive. Une valorisation des produits locaux qui encourage la rencontre avec les femmes et les hommes engagé-e-s au quotidien dans la culture, la production et la transformation des ressources agricoles maralpines. Nous remercions le Département pour cette nouvelle expression de son engagement auprès de nos agriculteurs en faveur d'une alimentation de qualité, saine et locale. Et responsable ! La convention de partenariat sera signée ce printemps entre la Chambre d'agriculture, le Département et le CRT Côte d'Azur pour la promotion de l'agritourisme dans les Alpes-Maritimes. Le guide La Route des Saveurs est téléchargeable sur le site du Département.



Métiers en tension : entrée d'une partie du secteur agricole

La mesure qui figure dans un décret publié le samedi 2 mars 2024 dans le Journal Officiel a été relayée par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, sur les réseaux sociaux : "Quatre familles professionnelles sont désormais considérées comme métiers en tension sur tout le territoire métropolitain". Désormais, les agriculteurs salariés, éleveurs salariés, maraîchers et horticulteurs salariés, viticulteurs et arboriculteurs salariés pourront recruter facilement de la main-d'œuvre pour faire face à la pénurie. "Les entreprises des quatre familles professionnelles concernées pourront recruter des travailleurs étrangers hors Union européenne sans que la situation de l'emploi puisse leur être opposée", précise l'arrêté. En clair, l'obligation de publication d'annonce est supprimée afin de gagner du temps sur l'embauche.

Les Alpes-Maritimes à nouveau écartés du soutien à l'hydraulique agricole...

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ne peut qu'exprimer ici son mécontentement alors que nous apprenions le mois dernier que les agriculteurs maralpines ne seraient finalement pas concernés par le premier appel à projets du fonds d'investissement en hydraulique agricole. Annoncé par Marc Fesneau le 22 janvier dernier, ce fonds d'investissement s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit "Plan Eau" lancé par le président de la République le 30 mars 2023. Il a pour objectif d'accompagner les efforts d'adaptation de l'agriculture aux conséquences du changement climatique et de contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles. Un fonds abondé à hauteur de 20 millions d'euros en 2024, et de 30 millions d'euros à partir de 2025. Or, pour en bénéficier, il faut engager a minima 100 000 € d'investissement. Une nouvelle fois, les Alpes-Maritimes et ses petites exploitations ne sont donc pas dans les clous. Après deux années de sécheresse, la réunion du 4 mai 2023 à la DDTM, dans le sillage du Varenne agricole de l'eau animé par le préfet Frédéric Veau, semblait pourtant pleine de promesses. Force est de constater que ces promesses ne sont pas tenues. Une fois de plus, les Alpes-Maritimes regardent le train passer. La coupe est pleine cette fois, et déborde au-delà du mécontentement : un réel sentiment de colère. La Chambre 06 entend saisir prochainement le préfet de la Région ainsi que le ministre. *Jean-Philippe Frère, Vice-Président de la CA06.*



Agriculture Biologique : validation par la Commission Européenne du plan de soutien de 90 M€

Le Gouvernement avait annoncé le 28 février dernier un nouveau dispositif d'aide à l'agriculture biologique doté de 90 M€ en 2024, dans l'objectif d'apporter un soutien immédiat aux exploitations en agriculture biologique ayant subi des pertes économiques importantes. Le 8 mars 2024, la Commission européenne a approuvé officiellement ce dispositif. L'ouverture de la télé-procédure intervenant au plus tard le 25 mars 2024.

Ce nouveau soutien conséquent accordé à la filière biologique, après une aide de 104 M€ en 2023, témoigne de l'engagement continu du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à maintenir le potentiel de production biologique français, dans un contexte de difficultés conjoncturelles persistantes. Les exploitations ayant une activité viticole situées dans les départements couverts par le déploiement d'un fonds d'urgence viticole, et donc qui peuvent bénéficier de l'aide d'urgence viticole de 80 millions d'euros, ne sont pas éligibles. L'aide compensera jusqu'à 50 % de la perte d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation), et devra représenter un montant minimum de 1 000 €. L'aide sera plafonnée à 30 000 € par exploitation, ce plafond étant porté à 40 000 € pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés. Un stabilisateur budgétaire pourra être appliqué dans le cas où les demandes éligibles dépasseraient l'enveloppe budgétaire.

Nouvelle organisation du Guichet Unique Entreprise (Ex CFE)

A compter du 1er février 2024, le fonctionnement du GUE est modifié. Les conseillers de la Chambre d'agriculture reçoivent les mardis et vendredis, uniquement sur rendez-vous, les personnes souhaitant un accompagnement personnalisé pour effectuer les formalités de création, modification ou cessation d'entreprises agricoles. Contacts GUE : Tél : 04 93 18 45 00
Mail : gue@alpes-maritimes.chambagri.fr

Permanences MSA : en user pour les conserver !

Nous rappelons que les permanences MSA ont lieu à la Chambre 06 :
→ Tous les vendredis matin de 8h à 10h.
→ Sans rendez-vous et d'une durée de 2 heures. Attention, nous risquons de perdre ces permanences si les exploitants ne se saisissent pas de ce service ! Par précaution, toujours appeler au préalable : 04 93 18 45 00

Eaux de mars Vers une dissipation du risque de sécheresse ?

Les pluies abondantes de mars dernier auront-elles permis de remplir suffisamment les nappes phréatiques ? Auront-elles suffi à prévenir durablement les Alpes-Maritimes d'un risque de sécheresse cet été ? A Nice, il aura plu davantage en deux mois que sur l'ensemble de l'année 2023, soit 441 mm depuis le début de l'année. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'indice d'humidité était de 1,14 dans le département contre 0,83 à la même période. Certes, le printemps s'annonce vert, alors que l'on pourra compter cette année sur la fonte d'une neige plus abondante. Rien ne prédit malgré cela un été exempt d'arrêtés sécheresse préfectoraux. Il suffirait que la fin de printemps et l'été soient très secs pour se retrouver dans un contexte de sécheresse, certes moins préoccupant que les précédentes années. Les nappes phréatiques du département étaient mi-mars à un niveau modérément bas au lieu de bas l'an passé (source BRGM) Des signes encourageants qui n'excluent donc pas la vigilance.



Cédric Jéon - MAPP/ Jean-François Ormèthé

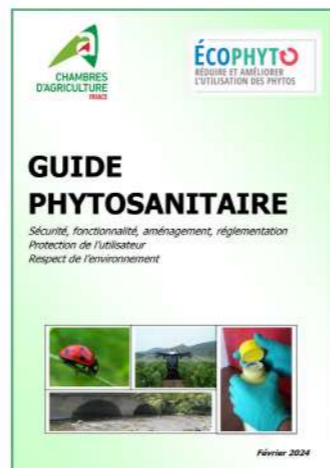
1er Salon International de l'Agrume à Menton

La Communauté de la Riviera Française organise le 1er Salon International de l'Agrume, les 5 & 6 avril 2024 au Palais de l'Europe de Menton. Autour des producteurs du Citron de Menton et de bien d'autres variétés, les professionnels de tous horizons feront découvrir leurs talents, recherches et produits sélectionnés avec attention où se mêlent les saveurs authentiques et ensoleillées de la Méditerranée. Véritable source d'inspiration et de sourcing, le Salon International de l'Agrume se positionne comme un rendez-vous incontournable et privilégié d'échanges, de rencontres et de valorisation entre les professionnels de la filière agrumicole. Pendant 2 jours, à Menton, capitale du Citron, le Salon International de l'Agrume va placer les agrumes au cœur des enjeux sociétaux et invite les exposants, intervenants, partenaires et visiteurs, à réfléchir ensemble aux « Agrumes » d'aujourd'hui et de demain, autours de leurs usages, tendances et savoir-faire. TARIFS / Entrée : 3€ - Forfait 2 jours : 5€ - Atelier : 20€ <https://salon-international-agrume.com>

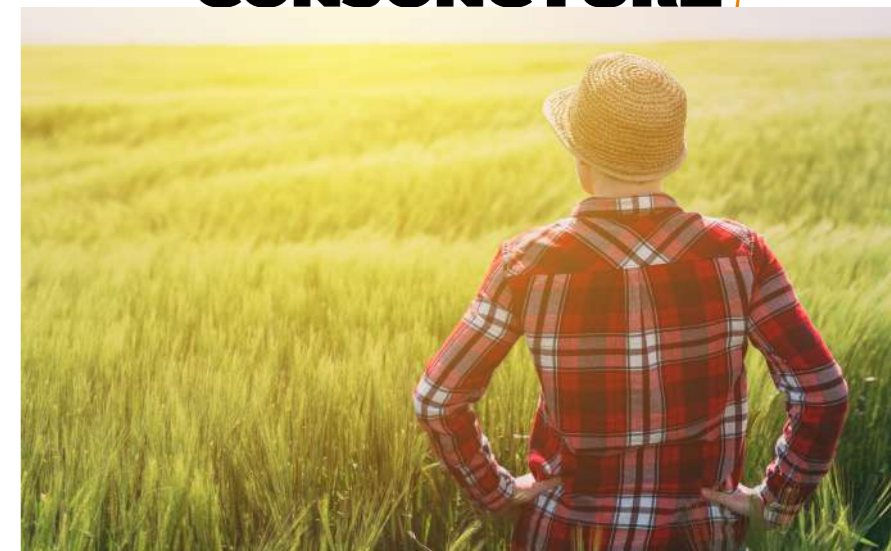


Nouveau Guide Phyto L'édition 2024 est disponible

Le nouveau Guide Phyto édition février 2024 vient de paraître avec toutes les mises à jour qui s'imposent du fait des évolutions réglementaires de ces derniers mois. Comment bien choisir ses produits, les transporter, les stocker en toute sécurité, faire contrôler son appareil de pulvérisation, respecter les distances aux cours d'eau et aux habitations ou encore comment éliminer convenablement ses déchets ? Toutes les réponses à ces questions sont abordées dans ce guide à travers des fiches thématiques synthétiques qui récapitulent les obligations et qui donnent l'éclairage nécessaire pour faire ses choix ou réaliser ses installations en alliant conformité de réglementation et moindre coût. A la fois outil d'information et mémo, pour les conseillers et les agriculteurs, il regroupe 30 fiches recto-verso pour tout savoir sur la réglementation phytosanitaire en lien avec la santé des applicateurs et la protection de l'environnement. Le nouveau Guide Phyto est téléchargeable sur le site de la Chambre : www.chambre-agriculture06.fr



En 2023, la France a continué d'affirmer son leadership sur l'agriculture européenne. Une réalité contrastée et fragile dans un contexte de fragmentation sur lequel l'UE peine à reprendre le dessus, guerre oblige



LA FRANCE, PUISSANCE AGRICOLE CHALLENGÉE ET FRAGILISÉE

-26%

RECUL DES EXPORTATIONS FRANÇAISES DE CÉRÉALES EN 2023

Le 24 février dernier, la guerre en Ukraine entraine dans sa troisième année. Un bien triste anniversaire où se mêlent étrangement empathie et exaspération. Car les conséquences de ce conflit se sont notamment propagées au secteur agricole, alors que l'aide apportée par l'Europe à l'Ukraine sur le front commercial a généré de facto une concurrence déloyale. Les agriculteurs français n'auront pas été les seuls à en faire un de leurs principaux points de revendication durant les manifestations houleuses de ces derniers mois. Alors, où en est l'agriculture française plus de deux ans après l'invasion russe ? Côté positif, les chiffres clés de 2023 confortent la France en son statut de première puissance agricole de l'Union Européenne avec 18% de la production totale des 27. Dans le détail, les choses sont bien sûr plus contrastées, avec un déclasser français sur les productions de légumes frais, de fruits, de viande porcine, ovine et volaille. La France affirmant par contre son leadership européenne sur les grandes cultures : première sur le blé tendre (28% de la

production de l'UE), le maïs grain, la betterave à sucre, les oléagineux, et la viande bovine.

Côté prix, la réalité est beaucoup moins enthousiasmante pour les agriculteurs de l'Hexagone. Si l'année 2022 avait offert le constat d'une forte progression des matières premières agricoles, 2023 aura été l'année d'un net repli, selon l'INSEE : -28,4% sur le prix des céréales, -25% sur ceux des oléagineux, et entre -4,5% et -6,2% sur les vins selon qu'il s'agisse de vins sans appellation ou sous appellation d'origine (hors champagne). Certes, les prix à la production des fruits et légumes continuent à progresser (+7,5% et + 7,1%), ainsi que ceux des produits animaux (+7,9%), mais selon un rythme moins soutenu qu'en 2022. La baisse des cours mondiaux s'expliquant notamment par une offre mondiale abondante sur la campagne 2022-2023, et plus particulièrement avec l'offre de la Russie sur le marché du blé. Au final, la valeur de la production française sur les grandes cultures a donc diminué malgré la hausse des volumes produits. Côté revenus, les comptes prévisionnels pour 2023 font état d'un net recul après deux années de hausse. Avec cette baisse des prix, notamment en productions végétales, couplée à des charges se maintenant à un niveau élevé, progressant même de +3,5%, le résultat de la branche agricole par actif non salarié, recule de -11% en termes réels, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation.

Enfin, l'année 2023 constitue un véritable choc pour le commerce agroalimentaire français avec un excédent de seulement +5,2 milliards d'€ sur les trois premiers trimestres, soit une chute de 38%. Une brutale contraction imputable notamment aux exportations françaises de céréales qui ont reculé de 26%. Pacte Vert (Green deal), démantèlement douanier... L'intensité de la crise agricole actuelle s'explique en partie par l'hétérogénéité des agricultures nationales. A rebours précisément de l'esprit de la Politique Agricole Commune. Si toute procédure d'adhésion à l'UE s'inscrit sur un temps long, celle de l'Ukraine, et ses 41 millions d'hectares de SAU (second réservoir de terres cultivables du continent), est loin d'être anodine pour les agriculteurs français.

(Sources: LES CHIFFRES CLÉS 2023 DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE, Didier Caraes, Zeineb Chérif, Thierry Pouch, Marine Raffray / Février 2024)



AU SUD, ON VISE LA QUALITÉ

AGRICULTURE MARALPINE LA MONTAGNE S'INVITE AU SALON

Dossier réalisé par Karine Brives
Crédit photos: Karine Brives

Les productions issues de nos montagnes ont été mises en lumière : fromages, élevages, oléiculture, agrumiculture, fleurs, miel, vin, confiture, bières sont autant de spécialités territoriales façonnées par l'identité maralpine.

C'est dans un contexte particulier, après des semaines de contestations, que s'est ouvert le 60e Salon International de l'Agriculture le samedi 24 février. A l'occasion de l'inauguration du stand du Département des Alpes-Maritimes, son président Charles Ange Ginésy a indiqué qu'il ne "faut pas opposer environnement et agriculture", avant de faire le constat que "dans les années 1970, il y avait suffisamment de production agricole dans le département des Alpes-Maritimes pour nourrir 80% de la population. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Avec ce qui est produit dans les Alpes-Maritimes, nous nourrissons 1% du million d'habitants que compte le Département. La politique agricole du Conseil Départemental a soutenu les agriculteurs et, avec Michel Dessus nous comptons sur un regain des jeunes agriculteurs". Michel Dessus, président de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, a ensuite pris la parole : "Il ne faut pas prendre en otage la population, les consommateurs qui nous soutiennent à l'unanimité. J'estime qu'aujourd'hui les syndicats, quels qu'ils soient, doivent être écoutés dans des instances qui doivent être définies. Provoquer à l'ouverture du salon de l'agriculture un débat avec des environnementalistes, je mesure mes mots, c'est de la provocation. Il faut nous respecter, respecter notre travail. Nous travaillons ardemment, et je pense que tous les agriculteurs sont là pour en témoigner. Si on est là c'est grâce au soutien que nous apporte le Département à travers la

En écho aux revendications nationales, les élus de la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes et du Département ont multiplié les rencontres pour défendre les spécificités de la production agricole maralpine. Des exploitations qui bénéficient d'un climat à nul autre pareil, entre mer et montagnes, visant un objectif commun, celui de la qualité.

volonté politique de maintenir les filières et l'agriculture dans notre département. C'est vrai que je suis un peu ému mais je suis fier d'être ici, fier d'être agriculteur et de représenter la Chambre et fier de vous représenter". Enfin, Éric Ciotti, député et président de la commission de finance des Alpes-Maritimes a conclu cette inauguration apportant son soutien : "Sans agriculture, sans agriculteurs, la France ne serait plus ce qu'elle est, première puissance pendant longtemps exportatrice. Elle ne l'est plus aujourd'hui à cause de l'accumulation de règles, de normes, de taxes, bref de tout ce qui fait du mal à la France. Alors oui, les agriculteurs se sont révoltés pour dire qu'ils doivent être entendus, écoutés, défendus".

L'agriculture des Alpes-Maritimes en chiffres

- > 1192 exploitations agricoles
- > 161 000 hectares dont 120 000 ha de pâturages et 43 351 ha de surfaces cultivées
- 767 ha de cultures fruitières,
- 94 ha de plantes à parfum et médicinales,
- 606 ha de maraîchage et horticultures
- > 1700 emplois agricoles



Nouveau guide "Les routes des saveurs"

Valoriser les produits locaux à travers un guide, et donner des idées de balades gustatives, tel est le challenge relevé par ce nouveau livret édité par le Conseil Départemental et réalisé avec le Comité Régional du Tourisme, Côte d'Azur France. Une version numérique est disponible sur www.cotedazurfrance.fr.

C'est dans l'air du temps : aller à la rencontre du produit et de celles et ceux qui le fabriquent. Le guide "Les Routes des Saveurs" a été officiellement lancé lors du Salon de l'Agriculture. Il s'articule autour de 6 produits : le citron, le miel, la bière, le vin, le fromage et l'olive et invite le

NOUS AVONS LA VOLONTÉ D'ALLER SUR UNE PRODUCTION DE QUALITÉ

consommateur à venir à la rencontre des producteurs, de goûter les produits et de découvrir la variété de ce qui est cultivé. Comme l'a fait remarquer le président du département, Charles Ange Ginésy : "Même si dans les Alpes-Maritimes ce ne sont pas les plaines de la Beauce, même si nous n'avons pas une production violente, forte, extensive, on a la volonté d'aller sur une production de qualité et je veux féliciter celles et ceux qui commencent à avoir des récompenses. Nous sommes fiers d'être là pour soutenir l'agriculture française". Expression d'un terroir hautement qualitatif forgé par un environnement géographique exceptionnel, les produits des Alpes-Maritimes sont le résultat d'un savoir-faire porteur de traditions et de qualité de plus en plus reconnu lors du Concours Général Agricole de Paris.



Le salon, un cadre privilegié de rencontre



Le Salon de l'Agriculture est l'occasion idéale pour faciliter des rencontres, échanger avec des élus, acteurs du terrain, producteurs, éleveurs mais aussi professionnels du monde agricole. Chaque année, la semaine démarre avec une table ronde des acteurs présents sur le stand du Département : élus de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et du Département, maires de communes, exploitants. Pour Pascal Lelous, président du GDS06, élu élevage, c'est une fierté de voir ainsi l'élevage mis en avant lors de ce salon. Pour Alexandrine Brion, apicultrice et éleveuse d'abeilles reines à la Bolène-Vésubie, élue à la Chambre d'agriculture : "C'est un rendez-vous important qui permet de faire le point sur les dossiers en cours". Ce fut l'occasion d'évoquer avec Charles Ange Ginésy, président du Département des Alpes-Maritimes, Michel Dessus, président de la Chambre d'agriculture, Pascal Lelous, élu à la Chambre d'Agriculture et éleveur bovins à la Croix-sur-Roudoule, Carine Dalmasso, viticultrice au Domaine de la Source, Pascal Corporandy, maire de Puget-Théniers, différents sujets et notamment de parler des problématiques liées à la présence du loup, et d'un sujet qui cristallise de nombreuses inquiétudes : la thématique de l'eau et de son pendant la sécheresse. Sur ce sujet brûlant, ce fut l'opportunité de confronter les points de vue et de chercher des solutions comme notamment la mise en place de l'irrigation par le goutte-à-goutte.



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

L'EAU,
UN BIEN À PRÉSERVER

Résilience, c'est un mot que l'on a souvent utilisé et entendu lors de cette 60ème édition du Salon de l'Agriculture, à l'occasion de rencontres entre membres des différentes chambres consulaires. Pourtant, c'est un concept dont les agriculteurs maralpins se sont saisis depuis plus de dix ans.

Le monde agricole maralpin n'a pas attendu les bouleversements climatiques récents pour tirer la sonnette d'alarme. Déjà, lors des assises départementales de l'Agriculture en 2010, les agriculteurs avaient demandé qu'une étude soit réalisée autour de l'amélioration de l'irrigation. En 2020, lors de la tenue des Assises de l'Eau, le 1er Vice-président chargé du dossier eau, Jean-Philippe Frère, avait exposé les axes prioritaires définis par la Chambre d'Agriculture. Enfin, en avril 2023 le 1er bilan de l'Observatoire départemental de l'eau fixe sur papier le contexte actuel marqué par une sécheresse d'une durée exceptionnelle avec un déficit pluviométrique de plus de 50% pour l'automne et l'hiver 2022, un abaissement historique des nappes phréatiques et un tarissement inédit des sources. L'autre élément lié au département est l'existence d'un déséquilibre démographique important, avec 90% de sa population concentrée sur la frange littorale, entraînant un transfert d'usage des canaux d'irrigation agricole.

Le 06: une agriculture naturellement résiliente

"Pour les années qui viennent nous allons beaucoup réfléchir sur le fait d'utiliser l'eau potable pour arroser mais ce n'est pas une fin en soi. Utiliser l'eau potable pour continuer sur les usages domestiques qui ne sont pas des usages sanitaires, ça n'a pas de

sens. Il faut qu'on remette en eau nos circuits, les anciens canaux d'arrosage, les anciennes irrigations, et cela nous y travaillons avec la Chambre d'Agriculture. C'est le contrat que nous passons. Telle est la dynamique du Conseil Départemental des Alpes Maritimes comme nous l'avons fait avec Éric Ciotti, qui m'avait confié cette responsabilité de l'agriculture, aujourd'hui c'est Michèle Paganin qui la porte à mes côtés, mais nous la partageons ensemble", a indiqué Charles Ange Ginésy, président du Conseil Départemental en marge du Salon de l'Agriculture 2024.

Dans les faits, l'agriculture maralpine s'est déjà engagée dans ce que l'on qualifie aujourd'hui de résilience bien avant que le terme ne se répande, car c'est une agriculture différente des autres territoires nationaux, de par la taille modeste des exploitations agricoles. Dans les Alpes-Maritimes, les agriculteurs s'adaptent déjà au changement climatique, allant vers plus de sobriété avec notamment des modèles économes en eau comme le goutte-à-goutte. Mais l'accès au financement de ces systèmes est compliqué. C'est dans le but de faciliter l'information et l'adaptation à des systèmes d'irrigation plus sobres en consommation d'eau qu'une convention a été récemment signée par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour favoriser le goutte-à-goutte.

VOS CONTACTS

À la CA06 : Jean-Luc **BELLIARD**
Antoine **ROBERT**
Élu référent : Jean-Philippe **FRÈRE**

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Afin de pallier la pénurie de vétérinaires de campagne, très marquée dans les zones à faible densité d'élevage, les collectivités territoriales attribuent des aides à l'installation de vétérinaires et d'étudiants vétérinaires

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT
DES VÉTÉRINAIRES RURAUX

Le président du Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral, Laurent Perrin, accueillait lundi 26 février sur son stand Charles Ange Ginésy, président du Département, Michel Dessus, président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, Pascal Lelous, président du GDS06, éleveur et élu de la Chambre consulaire, Pierre Corporandy, maire de Puget-Théniers et président de l'Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes, et Louis Bodin, météorologue, président du comité d'experts Green Deal 06.

Recruter de nouveaux vétérinaires dans les zones les plus rurales, les plus montagneuses, telle est la priorité actuelle. Le Département a mis en place un dispositif d'aides à l'installation et à l'exercice de la profession vétérinaire plutôt ambitieux. Prenant en compte les nouvelles générations d'étudiants pour lesquelles les conditions de vie sont aussi importantes que la rémunération, le Département et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et le DGS06 travaillent de concert, et l'ont rappelé lors de cette visite, pour accompagner les jeunes vétérinaires car la rémunération n'est pas un élément suffisant.

Aides et mesures incitatives à l'installation

"Il faut qu'il y ait des conditions de vie, et parfois dans nos villages les conditions de vie peuvent être difficile avec des moments

d'isolement par rapport à ce que l'on peut avoir en ville, mais aussi la prise en compte de la connaissance des territoires, donc c'est de tout cela qu'il faut savoir entourer les vétérinaires qui viennent chez nous", a indiqué Charles Ange Ginésy avant de poursuivre : *"Il faut en même temps amener le monde de l'élevage, c'est le rôle que nous avons avec Michel Dessus et le syndicat des éleveurs avec la FDSEA, et je veux dire à nos éleveurs de venir et d'utiliser les vétérinaires, à travers les consultations et sous l'égide de Pascal Lelous, exploitant bovins, qui a en responsabilité le GDS06 (Groupement de Défense Sanitaire)".*

En zone de montagne maralpine, on dénombre aujourd'hui 6 vétérinaires conventionnés avec le Département et il faut penser à la succession dans cette zone qui n'attire pas forcément, car il y a peu d'éleveurs, une majorité des étudiants optant plus facilement pour un cabinet vétérinaire en ville.

Ainsi, le dispositif départemental des Alpes-Maritimes prévoit, pour inciter les vétérinaires à s'installer en zone rurale, une indemnité mensuelle. D'autres aides sont proposées : recruter un renfort temporaire en cas d'absence, mise en place d'un numéro d'urgence pour assurer la continuité du service vétérinaire rural. Mais aussi une bourse à l'installation et pour les étudiants vétérinaires une aide au logement dans le cadre du stage, ainsi qu'une aide aux déplacements.



VOS CONTACTS

À la CA06 : Monique **BASSOLEIL**
Élu référent : Pascal **LELOUS**



LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL

DES ÉLEVEURS ET AGRICULTEURS

Le Salon de l'Agriculture est le moment idéal pour réunir les acteurs de terrain et débattre avec ceux qui fixent les prix. Signatures de conventions de partenariats et échanges nourris avec la grande distribution furent au programme.

Cette année, les partenaires de longue date comme la MSA ou le Crédit Agricole ont une nouvelle fois répondu présents en réitérant leur engagement pour un accompagnement toujours plus proche des agriculteurs. Pour surmonter les coups durs, mais aussi pour réussir à venir en aide à celles et ceux qui n'osent pas en demander. Antoine Pastorelli, président de la MSA Provence Azur, accompagné de Sylvain Huttin, Directeur Général, ont signé avec Michel Dessus, président de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, une convention de partenariat (photo ci-dessous). Michel Dessus a insisté sur ce point : *"Il est important de tout mettre en œuvre pour parvenir à détecter, en fonction de signaux plus ou moins forts, les exploitations en difficulté"*. Un défi qui va dans le sens de l'engagement de proximité en milieu rural de la MSA Provence Côte d'Azur qui avait insisté lors de sa dernière assemblée générale du 13 avril dernier sur le fait que, dans le cadre de sa mission de gestion des prestations et risques sociaux des ressortissants du milieu agricole, l'organisme est engagé dans le Plan national de prévention du mal-être en agriculture. Identifier les personnes en situation de fragilité, prévenir et accompagner les situations à risque sont autant de problèmes récurrents et très difficiles à mettre en place.

La nécessité de trouver des solutions concrètes

C'est un discours revendicateur qu'est allé porter Michel Dessus sur le stand d'un grand distributeur, celui de Lidl, et de son président sur le territoire français, Michel Biero (photo ci-dessus). Les deux hommes se sont

entendus sur le fait qu'il fallait arrêter les promotions sur les produits d'élevage. La question du prix plancher a aussi été soulevée et le président de Lidl France s'est prononcé en faveur d'un modèle de contrats tripartites, citant en exemple NatUp, un groupement d'éleveurs de vaches normandes. *"Ils définissent le coût de production et on s'engage à rémunérer ce coût de production avec l'industriel. L'éleveur sort alors de la discussion et je fais un deuxième contrat, qui est une condition d'achat entre le distributeur et l'industriel et je continue à négocier."* Un système qui écarte l'éleveur ou le producteur de la table des négociations et qui n'a pas manqué de soulever des questions chez les interlocuteurs autour de la table. Présent en qualité de Vice-président du Conseil Régional, Christian Estrosi a remis à Michel Biero sa proposition de loi datant de 2015 visant un affichage du prix détaillé incluant celui du producteur, puis son évolution à travers les intermédiaires jusqu'à celui que va payer le consommateur.



LES FROMAGES MARALPINS, DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

Au lait de vache, de brebis ou de chèvre: les productions fromagères des Alpes-Maritimes étaient les stars de la journée du 27 février.

Les échantillons disposés sur les plateaux de dégustation ont très vite trouvé preneurs avec en vedette l'EARL Lou Bregeoun et Cécile Monge de Guillaumes, Monique Loncle du GAEC de Chastillon à Isola 2000, Hugues Fanouillaire de Saint-Etienne-de-Tinée, Didier Gastaud du GAEC Serre Lions à Saint-Antonin. La visite de Christian Estrosi, en qualité de Vice-président de la Région, fut l'occasion pour Vincent Machet, conseiller fromager au sein de la Chambre d'Agriculture, de détailler les fromages et leurs spécificités. Tout en n'omettant pas de mentionner les difficultés que rencontrent les producteurs laitiers face à l'inflation, la hausse des charges et le peu de surface fourragère qui oblige la plupart des



producteurs à acheter du foin. *"Nos producteurs laitiers ont de plus en plus de mal à absorber la hausse des charges"*, indique Vincent Machet. La particularité des éleveurs maralpins réside dans le fait qu'ils transforment tout le lait produit en fromage, il n'y a pas de vente de lait. Isolés, les producteurs vendent la majorité de leur production directement à la ferme, ou en circuits courts. Quant aux changements climatiques, ils sont bien présents sous la forme du manque d'eau, *"les sources bougent en montagne et il y a de moins en moins d'herbe"*, constate Vincent Machet qui explique l'importance du bouleversement climatique et l'étude de son impact au CREAM (Centre de Recherche et d'Expérimentation Agricole Méditerranéen) où un état des lieux est réalisé *"pour voir où on en est et quelles sont les solutions à court terme concernant la gestion et l'optimisation des ressources ainsi que les aides que peut apporter la Chambre d'Agriculture"*.

Sur la route des fromages, à vélo

Le label "Vélo & Fromages" développé par le Département vous invite à découvrir les différents biotopes des Alpes-Maritimes favorisant une grande variété de fromages tels que la tomme de Vésubie ou celle de la Brigue. Plusieurs circuits sont proposés afin d'aller dans les fermes, de découvrir la production, l'affinage puis la dégustation. Tous les détails sont disponibles sur le site www.departement06.fr



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024 LES LAURÉATS MARALPINS FONT NOTRE FIERTÉ !

Le département des Alpes-Maritimes s'est brillamment illustré avec une moisson de 15 médailles dont 10 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

Miels et hydromels

Miel Polyfloral ambré et foncé

1 Médaille d'Or et 1 médaille d'Argent pour Jean-Louis Lautard Apiculteur (Le Tignet)

Miel de forêt et miellat divers foncé :

1 Médaille d'Or pour Jean-Louis Lautard Apiculteur (Le Tignet)

Confitures, crèmes et pâtes à tartiner

Confiture d'agrumes

2 Médailles d'Or pour Nicole Bineau, Maison Herbin (Menton)

1 Médaille d'Argent pour Adrien Gannac, EARL Maison du Citron (Menton)

Confiture extra de framboises

1 Médaille d'Or pour Nicole Bineau, Maison Herbin (Menton)

Confiture Yuzu

1 Médaille d'Argent pour Adrien Gannac, EARL Maison du Citron (Menton)

Bières

Bière à dominante houblonnée (31<=IBU<=49)

1 Médaille de Bronze pour A la Fût d'Aymeric Branda (Cagnes-sur-Mer)

Bière aromatisée

1 Médaille de Bronze pour La Mentounasc de Lary Anthoni - Sarl IGGP (Menton)

Apéritifs

Liqueur de fruits

1 Médaille d'Or pour Fabrice Puech, Au Pays du Citron (Menton)

Produits oléicoles

Pâte d'olives de Nice AOP

1 Médaille d'Or pour Véronique Laquebe, SECA Les Sept Collines (La Trinité)

Huile d'olive de Nice AOP

1 Médaille d'Or pour SECA Véronique Laquebe, Les Sept Collines (La Trinité)

Olives noires de Nice AOP

1 Médaille d'Or pour Jean-Philippe Frère L'Oli d'Aqui (Le Rouret)

Viticulture

Catégorie PROVENCE BELLET

Vin blanc millésime 2022 AOP Bellet

1 Médaille d'Or pour Carine Dalmasso – EARL Domaine de la Source (Nice)

Vin rouge millésime 2022 AOP Bellet

1 Médaille d'Argent pour Jean Spizzo (Nice)

FOIRE DE BRIGNOLES 2024

L'édition du Concours des huiles de la Foire de Brignoles s'est tenu le 28 mars dernier. Qu'il nous soit permis de féliciter plus particulièrement ici nos producteurs maralpins ! Un grand merci à Françoise Camatte, référente oléicole du Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, et aux 5 autres jurés de Nice pour leur participation à cette édition.

L'Oli d'Aqui de Jean Philippe Frère (Le Rouret)

Pâte d'olive noire, médaille d'or

Pâte d'olive aromatisée, médaille d'or

L'Oliveraie de la Sirole d'André Giauffret (Colomars)

Huile olive fruité mûr, médaille d'or

Olive de table noire, médaille d'or

Tapenade noire, médaille d'or

SCEA Les Sept Collines (La Trinité)

Huile olive bio fruité mûr, médaille d'or

Pâte olive noire, médaille d'argent

Pâte olives noires aromatisées, médaille d'argent



L'EAU, NOTRE PRIORITÉ

Enjeu d'avenir fondamental pour assurer la résilience et la durabilité des exploitations agricoles, l'eau est au cœur de nos préoccupations. Face à la rareté de la ressource, conséquence des épisodes de sécheresse, mais également aux effets dévastateurs des inondations dues aux épisodes pluvieux intenses, la sécurisation des exploitations nécessite d'élaborer une stratégie d'anticipation sur la durée. La récurrence de ces phénomènes implique une prise de conscience immédiate de l'ensemble des acteurs et la mise en œuvre d'actions fortes sur l'ensemble du territoire.

Concrètement, nous devons collectivement porter une concertation sur les priorités d'aménagement de notre département.

Développer l'autonomie en eau des exploitations pour sécuriser la production agricole et réduire les conflits d'usage est un objectif d'intérêt général. Forage, stockage, réseau d'eau brute, canal d'irrigation, l'autonomie en eau des exploitations agricoles renforce leur résilience et leur capacité de production, tout en simplifiant les décisions publiques lors des moments de crise.

En effet, il ne s'agit pas d'opposer les enjeux mais de les concilier. Les communes doivent pouvoir continuer à se développer et à accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations sans que ce soit au détriment des enjeux agricoles et d'alimentation. Ceci implique que les projets d'aménagement urbain seront désormais analysés au regard de la disponibilité de la ressource en eau.

Certaines collectivités ont déjà fait le choix de mener des actions fortes en ce sens.

Ainsi la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) a répondu à un appel à projet permettant d'identifier les

secteurs en tension sur son territoire et y installer des dispositifs de stockage de la ressource. De plus, elle collaborera avec la Chambre d'Agriculture sur l'année 2024 afin de proposer une harmonisation du tarif agricole de l'eau sur son territoire. Ce travail mériterait d'être porté sur l'ensemble du territoire départemental.

De son côté et afin d'accélérer cette transition, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et son Président Charles-Ange Ginesy, s'engagent à participer financièrement à la modernisation des exploitations, notamment aux travers du nouveau dispositif AIME, qui prendra en charge les besoins en gestion de l'eau pour la filière végétale.

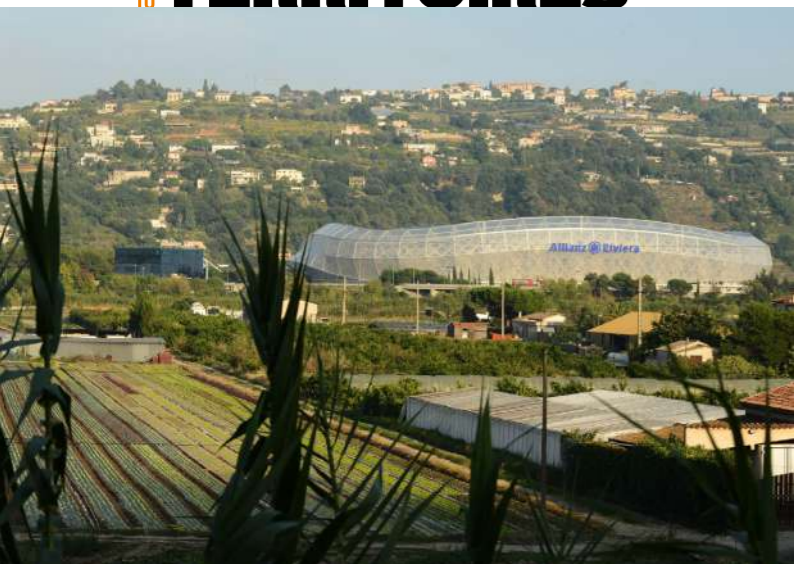
Pour l'État, il se doit de contribuer en finançant des diagnostics précis afin que nous puissions avoir un état des lieux fiable des besoins des exploitations et ainsi pouvoir envisager des solutions humaines et techniques efficaces et adaptées aux enjeux.

Quant à la Chambre d'Agriculture, elle s'est dotée d'un conseiller sur la gestion de la ressource en eau afin de mener cette coordination des actions publiques au plus près des besoins identifiés sur le terrain.

Il est urgent et indispensable de mener une réflexion concertée afin de reconsidérer la place et le rôle de l'agriculture dans notre société. Il faut se loger et aller travailler mais n'est-il pas aussi indispensable de boire et manger ?

VOS CONTACTS

À LA CAOG: Antoine ROBERT
ÉLU RÉFÉRENT: Jean-Philippe FRÈRE



Cédric photo : MUYPP/Leone Pierre Albert

GROUPE DE TRAVAIL « OIN PLAINE DU VAR » : VERS UNE SANCTUARISATION DES TERRES FERTILES

Le COPIL Plaine du Var du 12 décembre 2023 a validé la sanctuarisation de 600 hectares de terres fertiles, avec notamment une saisie de la CDAF (Commission Départementale d'Aménagement Foncier).

Depuis sa création en 2013, le groupe de travail "OIN Plaine du Var" (CA06, SAFER PACA, EPA Nice Écovallée, Métropole Nice Côte d'Azur, DDTM06 et Département des Alpes Maritimes) a œuvré sans relâche à l'identification fine des secteurs à haute valeur agronomique de la Plaine du Var (10 Secteurs d'Intérêts Agricoles -SIA- identifiés), et des actions à mettre en œuvre sur chacun de ces secteurs pour y préserver l'agriculture restante et reconquérir les espaces en friches ou détournés. La Chambre d'Agriculture et ses partenaires techniques ont réalisé de 2016 à 2020 un diagnostic exhaustif à la parcelle sur chacun de ces 10 SIA et recensé 350 ha exploités ; 271 ha de friches ; 68 ha d'espaces détournés. Le diagnostic de ces espaces, et les démarches à mettre en œuvre pour procéder à leur préservation ou à leur reconquête sont compilées et synthétisées par SIA dans un unique document, publié en 2020, et intitulé l'Atlas agricole de la Plaine du Var.

COPIL Plaine du Var du 12 décembre 2023, Préfecture des Alpes-Maritimes

→ Sous la présidence du Préfet des AM, Hugues MOUTOUH, se sont réunis : DDTM / Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur / DRAAF / SAFER / Métropole NCA / EPA / Département et Chambre d'Agriculture 06

→ Objectif : poser les bases d'une initiative publique concertée, reprenant les préconisations de l'Atlas

→ Les annonces :

► Sanctuarisation des 600ha identifiés dans les SIA

Par la mise en place d'outils réglementaires tels que : Zones Agricoles Protégées (ZAP) et Périmètres de Protection des Espaces Agricole et Naturels Périurbains (PENAP). - Tout en assurant des droits à bâtir aux exploitations agricoles afin

qu'elles puissent bénéficier des aménagements nécessaires à leur maintien et à leur développement

► **Saisie de la CDAF** (Commission Départementale d'Aménagement Foncier) pour lancer les procédures de remise en valeur des terres incultes.

► **Soutien de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA aux procédures judiciaires** contre les détournements d'usage, en se portant partie civile. Ces détournements impactent fortement le prix du foncier et donc la transmission et l'installation.

► **Améliorer la prise en compte et l'arbitrage, dans tous les nouveaux projets** d'aménagements, de la disponibilité de la ressource en eau. L'augmentation des activités consommatrices de cette ressource ne doit pas remettre en cause son utilisation actuelle par l'agriculture.

S'il est encourageant et satisfaisant de constater que toutes les personnes en présence se mobilisent pour préserver l'agriculture de la Plaine du Var, il se posera donc désormais la question de la cohérence du maintien des projets d'implantation d'échangeurs au cœur de la Plaine du Var, sur La Baronne Nord et Les Iscles, dont les tracés prévoient de sacrifier encore plusieurs hectares de terres agricoles cultivées...



Cédric photo : CA06

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : **Aileen GABERT**
Élu référent : **Jean-Philippe FRÈRE**



Cédric photo : CA06

DJA, RETRAITE, TRANSMISSION, GUE DERNIÈRES MISES À JOUR

Entrée en vigueur de la nouvelle DJA

Comme annoncé dans le précédent numéro de Terre d'Horizon, l'Appel À Projet (AAP) de la Région Sud pour les demandes de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est sorti le 18 janvier dernier en même temps que l'ouverture de la plateforme « Europac » sur laquelle devront être déposés les dossiers. Les dossiers papiers n'étant plus acceptés (sauf exceptions), il est recommandé à tout porteur de projet souhaitant faire une demande de DJA de contacter le service installation de la Chambre d'Agriculture. En effet, les conseillers Installations communiqueront à chaque demandeur les informations nécessaires à la création des comptes et au dépôt des dossiers sur « Europac ».

1ère édition du forum sur la retraite et transmission d'exploitation agricole

Avec plus de 40% des agriculteurs atteignant l'âge de départ à la retraite dans la prochaine décennie, l'accompagnement des agriculteurs pour préparer l'arrêt d'activité et la transmission des exploitations revêt une importance vitale pour l'avenir de l'agriculture locale.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a, dans cet objectif d'accompagnement, organisé le 20 novembre dernier un forum sur la retraite et la transmission des exploitations agricoles.

L'objectif du forum était dans un premier temps de sensibiliser les agriculteurs de plus de 57 ans sur les points de vigilance (juridiques et sociaux notamment) liés à l'arrêt d'activité.

Dans un second temps, les agriculteurs présents ont pu

rencontrer lors d'entretiens individuels des professionnels, partenaires du monde agricole, comme la Chambre d'Agriculture, la MSA, la SAFER, le cabinet d'expertise comptable AGEXCO, le Crédit Agricole, La Banque Populaire, GROUPAMA ainsi que Maître BIANCHI, avocat, et Maître TERRAS, notaire, tous deux spécialisés en droit rural. Cette première édition a été accueillie avec enthousiasme, une nouvelle édition sera organisée en novembre 2024 pour soutenir les agriculteurs dans leur transition vers la retraite et leurs projets de transmission.

Pour compléter cette action, la Chambre d'Agriculture propose chaque année une formation sur deux jours qui doit permettre aux agriculteurs qui le souhaiteraient, d'obtenir plus d'informations sur les conditions du départ en retraite, le calcul des droits, les aspects juridiques et fiscaux de l'arrêt d'activité et la transmission des exploitations.

Nouvelle organisation du Guichet Unique Entreprise (Ex CFE)

A compter du 1er février 2024, le fonctionnement du GUE est modifié. Les conseillers de la Chambre d'Agriculture reçoivent les mardis et vendredis, uniquement sur rendez-vous, les personnes souhaitant un accompagnement personnalisé pour effectuer les formalités de création, modification ou cessation d'entreprises agricoles.

Contacts GUE

> Tél : 04 93 18 45 00 sur rendez-vous

> Mail : gue@alpes-maritimes.chambagri.fr



Pour mes aides FEADER
eur-pac
La plateforme unique !



VOTRE CONTACT

À LA CA06 : Olivier **ABAZIOU**
Élu référent : Jérôme **COCHE**



Été 2022, été 2023, les années chaudes se suivent, avec des épisodes de canicule plus fréquents et plus longs. Des pluies qui se raréfient en automne et au printemps, des enneigements moindres, avec un impact majeur sur les ressources hydriques et la production de fourrages. Toutes les productions agricoles sont touchées et une réflexion sur l'adaptation des systèmes va devoir se poser. En ce qui concerne l'élevage départemental, quelles pistes ?

ADAPTER SES BÂTIMENTS AUX VAGUES DE CHALEUR

Le système actuel :

- Des élevages pastoraux en général, utilisant de grands espaces
- Des temps en bâtiments réduits, essentiellement hivernaux, pour les mises bas
- Une transhumance estivale pour la plupart des cheptels (sauf les cheptels laitiers pour partie).

Avantages : montée en altitude, avec des nuits plus fraîches. Inconvénients : des bâtiments d'hivernage pas forcément conçus pour être utilisés aux autres saisons en cas de besoin (redescende prématurée d'estive par exemple, ou périodes d'engraissement de lots d'animaux), des cheptels laitiers sédentaires pour lesquels le bâtiment est utilisé matin et soir pour la traite, et des ressources en eau en estive à sécuriser.

Sur le sujet de l'eau, notre magazine a réalisé cette année un dossier spécial, présentant les expérimentations en cours (sondes capacitatives, stockage d'eau de toiture, stockage d'eau de source en période hivernale). Ces travaux sont à poursuivre, et on ne peut qu'inciter les éleveurs à s'équiper pour les prochaines années, au moins pour avoir une réserve de quelques jours d'eau pour avoir le temps de réagir et de trouver des solutions de repli en cas de sécheresses prolongées.

Animaux de rente : plus sensibles à la chaleur !

Sur le sujet des bâtiments, beaucoup de thèmes peuvent être abordés. En effet, comment améliorer un bâtiment

existant ? Comment concevoir et aménager un bâtiment neuf, quand on est nouvel installé, pour le rendre le plus « confortable » possible pour les animaux ?

En effet, les animaux de rente, que ce soit les ruminants ou les volailles, sont extrêmement sensibles à la chaleur : les ruminants produisent de la chaleur du fait de leur système de digestion, et les volailles ont un appareil respiratoire réduit, qui les empêche de bien se ventiler.

Ceci induit des stress en périodes de chaleur :

- Stress qui induit le regroupement des animaux (ils sont grégaires, c'est leur façon de se rassurer, mais de se regrouper limite l'évacuation de la chaleur)
- Stress métabolique : nécessité de davantage d'eau de boisson (on peut atteindre 150 l d'eau pour une vache), perte d'électrolytes et sels minéraux, manque d'appétit et donc performances (laitière ou viande ou œufs) en chute, baisse des réponses immunitaires également.

Des solutions adaptées à chaque site.

Que faire donc ? Isoler les structures ? L'isolation des bâtiments est certes importante pour l'hiver, mais en été, elle ne suffit plus, ou alors il faudrait créer un bâtiment entièrement isolé, sans ponts thermiques, le fermer et y prévoir du brassage d'air. Pas vraiment représentatif de l'élevage « familial » du 06, ce type de structure est plutôt l'apanage des élevages industriels, le coût en est évidemment très important.

Et alors ? Ce qu'il est important de comprendre, c'est la nécessité de faire de l'ombre, du courant d'air. En effet,

il peut y avoir une dizaine de degrés d'écart entre la zone ombrée et la zone exposée au soleil. Le courant d'air (la vitesse de l'air au contact de la peau) induit une sensation de fraîcheur.

En pratique, chaque site est différent et la (les) solution(s) lui est (sont) spécifiques :

- créer des auvents, avancées de toit assurant de l'ombre
- orienter plutôt nord/sud que est/ouest
- prévoir des cloisons démontables en parties basses des bâtiments pour apporter de l'air frais
- bien modéliser la course du soleil sur son bâtiment, et implanter une haie (pour les années futures) pour faire de l'ombre

Pour rappel, la température de confort d'une vache est comprise entre 2 et 15°C ! Et une vache couchée a 30 à 40% de sa surface sans échanges thermiques !

Jouer sur les points d'abreuvement, les auges, l'alimentation

Il faut également penser à équiper le bâtiment de beaucoup de points d'abreuvement pour éviter les regroupements d'animaux. Par exemple, il est estimé qu'une vache a besoin de 6 cm linéaires pour boire, en prévoir au moins le triple... Essayer d'anticiper les canicules avec la baisse d'appétit en variant un peu l'aliment. Par exemple, pour les volailles, la semoulette, très fine, a un aspect « étouffant » : préférer une granulométrie plus grosse, voire même carrément du grain, qui suscitera leur intérêt.



Les ruminants eux, salivent moins en période de fortes chaleurs, donc produisent moins de substances tampon, et évacuent davantage d'éléments minéraux : il convient d'amener davantage de sel, de minéraux en général, voire du bicarbonate qui aura l'effet tampon escompté. Pour tout cela, il faut prévoir des auges adaptées, et également les implanter à l'ombre.

Idéalement brumiser et ventiler

On pensera également à réfléchir les arrivées d'eau du bâtiment : enterrées, elles ne gèlent pas en hiver, et en été, fournissent une eau fraîche, plus appétente. En estive, installer plutôt les abreuvoirs extérieurs dans une zone la plus ombrée possible et prévoir des abreuvoirs en plus également pour éviter que les animaux n'attendent pour boire et se retrouvent en stress.

Pour les laitiers sédentaires, une petite brumisation sur les animaux en zone d'attente avant la traite peut être appréciée, mais il faut qu'elle soit légère et ne mouille pas la mamelle. Il faudra alors également ventiler, pour que l'évaporation de l'eau crée la sensation de fraîcheur, la ventilation aura également l'avantage d'écartier les mouches, agressives en période de chaleur.

Ces aménagements ne sont finalement pas très compliqués ni coûteux à mettre en place, ils peuvent également bénéficier des dossiers d'aide, que ce soit du Conseil Départemental ou de la Région.

A réfléchir donc et à anticiper pour l'été 2024 !

VOS CONTACTS

À LA CA06 : **Monique BASSOLEIL**
Élu référent : **Pascal LELOUS**



FROMAGERS : RÉUSSIR SA RENTRÉE EN TRANSFORMATION

Pour les fromagers, le début d'année est souvent synonyme de tarissement et c'est donc l'occasion de procéder à un grand nettoyage pour maximiser les chances d'une bonne reprise en transformation et éviter certains accidents de fromagerie.

Rappel des bonnes pratiques :

- Actualiser le plan de nettoyage matériels et locaux.
- Nettoyer la fromagerie : plafonds, évaporateurs, néons, grilles VMC, murs, fenêtres, matériel, équipements, tuyaux d'évacuation du lactosérum, portes, pédiluves, sol, joints, plinthes, bouches d'évacuation, poignées de porte et la tenue vestimentaire.
- Les souillures organiques (matières grasses ou protéiques), minérales (pierre de lait, calcaire) ou encore microbiologiques (biofilms) peuvent servir de support de développement à certains germes. Pour nettoyer le matériel et les équipements, il faut sélectionner le produit adapté (alcalin, acide, désinfectant...), la quantité de produit, la température de l'eau, la durée de lavage, et le type d'action mécanique pour décrocher et détruire les souillures. Il ne faut pas mélanger un produit nettoyant alcalin avec un produit acide car cela annule leurs propriétés. Il est déconseillé de désinfecter à la javel l'ensemble du laboratoire. La désinfection est utilisée sectoriellement et ponctuellement en cas de contamination non contrôlée.
- Ce nettoyage intégral permet de partir sur une base saine pour réinstaller progressivement une flore microbienne favorable et éviter de perturber cet équilibre par la résurgence de flores indésirables.

Vigilance...

Vérifier le bon fonctionnement des groupes froids, les températures, les hygrométries et le renouvellement d'air des salles. Il est nécessaire de réétalonner le pHmètre ainsi que les thermomètres qui peuvent se dérégler avec le temps. Il faut remplacer le matériel anti-nuisible (rongeurs, insectes rampants et volants).

La qualité de l'eau est souvent impliquée dans les cas de contamination. Il est primordial de vérifier au moins une fois par an l'ensemble du système de traitement de l'eau (renouveler la lampe du filtre UV, vérifier le bon fonctionnement du filtre, analyser la potabilité de l'eau de la fromagerie). Il est pertinent de prévoir un plan de secours d'eau de remplacement en cas de contamination.



Zoom sur le mucor (auss appelé « poil de chat »)

Cette moisissure indésirable pour la plupart des fromages provient de la terre, du foin, des céréales, de la litière. Elle se développe et se multiplie très rapidement et circule dans la fromagerie avec l'air, l'homme, le lait ou encore l'eau.

Résistante aux conditions extrêmes, elle peut hiberner pendant la saison froide avant de ressurgir quand les conditions redeviennent optimales. Le mucor est tout de même sensible à la javel, au formol et aux lampes à rayonnements UV.

Quand les premiers fromages peinent à se couvrir de géotrichum, le mucor, plus rapide et friand d'humidité et d'oxygène, peut s'installer et se développer.

Le fromager doit noter le lieu et le moment d'apparition des poils pour essayer de déterminer l'origine de la contamination. Le temps d'apparition est d'environ 3 jours. Si le mucor apparaît massivement après démoulage ou même en moule, le lait est probablement contaminé (lait, cuve, bidons...).

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de :

- Sortir immédiatement les fromages contaminés de la fromagerie.
- Couvrir les bacs de caillage pour freiner la contamination.
- Nettoyer puis désinfecter le sol après 2h d'inaction totale (le temps que les spores se redéposent)
- Renouveler l'air et réduire la puissance de ventilation. Nettoyer et désinfecter les grilles de l'évaporateur. Si le problème persiste, il est pertinent de désinfecter les gaines d'air avec un produit fongicide.
- Laver les vêtements de fromagerie et se laver les cheveux.

En prévention, il est préconisé de :

- Assurer la traite dans de bonnes conditions d'hygiène, éviter la chute de faisceaux sur le quai et les aliments poussiéreux distribués pendant la traite, sécher les manchons, changer les filtres chaussettes
- Empêcher tout courant d'air commun entre les ouvertures du bâtiment d'élevage et celles de la fromagerie
- Éviter l'excès d'humidité (condensation sur les murs), projections d'eau sur le lait ou les fromages, stagnations d'eau, et le manque de renouvellement d'air
- Utiliser un matériel propre et sec
- Optimiser l'égouttage des fromages (acidification correcte et température en salle de 20°C). Ne pas retarder le premier retournement et ajouter si nécessaire un retournement. Pour un lait gras ayant un rapport TB/TP supérieur à 1,2, il est conseillé de trancher le caillé avant moulage.
- Maximiser le plus rapidement possible la couverture des fromages par le géotrichum. Pour les fromagers utilisant le lactosérum congelé, vérifier le pH/acidité avant utilisation et compléter par un ensemencement géotrichum. Il est recommandé d'ensemencer préalablement les moules et les fromages démoulés par pulvérisation de géotrichum liquide.



LÉON DUCASSE DANS MA RUCHE

Et si on allait « Dans ma ruche » à la rencontre de Léon Ducasse ?

Léon est installé sur Isola depuis 2017, sur un projet communal. D'origine urbaine, c'est peut-être d'avoir un grand père apiculteur qui lui a donné cette envie d'en faire son métier. Il obtient son BPREA, après deux ans d'expérience comme salarié en apiculture, et s'installe donc comme "jeune agriculteur". Ses premières abeilles proviennent d'un apiculteur du mont Ventoux, qui avait passé beaucoup de temps à sélectionner ses lignées d'abeilles.

Ce travail de sélection massale, identifiant les meilleures lignées correspondant à l'écosystème montagnard, a abouti à des abeilles rustiques et productives. Léon a essayé d'introduire dans son cheptel des souches très sélectionnées, plus productives, mais finalement, les abeilles "rustiques" conviennent mieux à son type d'exploitation, certes en milieu méditerranéen, avec un aspect "montagnard", et la possibilité de coups de froid tardifs.

Le parti pris du local

Il a fait le choix de ne pas réaliser de grande transhumance hors département, mais de valoriser au mieux les ressources floristiques locales, avec des emplacements sur Isola au printemps, en haute montagne en été, et un hivernage sur Carros, Le broc, ou Roure. La présence du Frelon asiatique sur la côte est un handicap certain, et pour l'éviter au maximum, il ne descend ses ruches qu'en octobre-novembre. Rester en montagne toute l'année serait magnifique ! La diversité floristique du Mercantour (châtaignier, tilleul, ronce, rhododendron, lavande fine...) permet de produire des Miels

de printemps, Montagne et Haute montagne, dits "toutes fleurs", mais chacun ayant sa spécificité.

La commercialisation se fait essentiellement en vente directe, et un peu de demi-gros. Un seul format de pot, 400 grammes, pour plus de simplicité dans les commandes de verrerie, l'étiquetage et le stockage. Pour diversifier la gamme, un pain d'épice très ancré dans le territoire (farine de châtaigne et miel d'Isola, fabriqué dans l'atelier de l'AFA), est également proposé.

De 80 colonies en 2017 à 250 aujourd'hui, le travail ne manque pas sur l'exploitation, tant et si bien que Gaele, la compagne de Léon, a maintenant le statut de conjointe collaboratrice, et consacre un mi-temps à l'apiculture. Trop de complexité administrative l'a contrainte à repousser la mise en place d'une gamme de cosmétique à base de miel, cire et propolis.

Pour avoir un peu plus de visibilité pour le consommateur, Léon a adhéré au réseau "Bienvenue à la Ferme" : sur le site de la marque, une page lui est donc dédiée. Cette adhésion a permis également à ses produits d'intégrer la gamme proposée à la boutique de la Métropole "le Goût de Nice".

Et s'il fallait faire un bilan de ces 7 ans d'activité ?

Léon le verrait plutôt positif ! Le travail de sélection année après année lui permet d'avoir un cheptel en bonne santé, productif, adapté. D'autre part, la production n'est peut-être pas très importante, mais la vente directe permet une bonne valorisation. Toutefois, il ne peut pas taire les problèmes qu'il rencontre. Tout d'abord, le climat évolue, avec des périodes très sèches. Il va falloir s'adapter, et cela passe par l'utilisation de nouveaux emplacements pour poser les ruches. Là aussi, des difficultés se profilent, car il y a assez peu de sites disponibles ! Ensuite, pour les ravageurs des ruches, Frelon et Varroa, il n'y a pas vraiment de solutions, mais une difficulté majeure pour le Varroa : les produits efficaces n'ont pas d'AMM. Enfin, la concurrence des miels étrangers : la moitié du miel consommé en France vient de l'étranger, il est proposé à bas prix au consommateur, avec un étiquetage trompeur. Cela induit une concurrence très forte surtout pour la vente en grande surface.



COMMENT ANTICIPER LES DIFFICULTÉS EN TEMPS DE CRISE ? LES PROCÉDURES AMIABLES

L'entreprise agricole, au fil de sa vie peut connaître des périodes difficiles. Fort heureusement, existe des outils et des procédures particulières et adaptées afin de prévenir ou guérir ces difficultés.

Il est important d'anticiper les difficultés afin les traiter rapidement et efficacement afin qu'elles nuisent le moins possible à l'entreprise. Les alertes, le mandat ad hoc et les règlements amiables agricoles sont trois procédures spécifiques au monde agricole.

Les alertes.

Les alertes sont lorsque l'exploitant agricole ou bien son commissaire aux comptes contacte le président du Tribunal judiciaire. L'exploitant est ainsi convoqué à une réunion durant laquelle il a la possibilité de s'exprimer ou simplement d'écouter. Il est possible que le président demande certains documents de l'exploitation afin de mieux comprendre la situation et les enjeux. Cette procédure a pour but de permettre à l'exploitant agricole d'avoir un autre regard sur la santé de son exploitation, elle peut lui permettre de prendre conscience de certains risques encourus.

Le mandat ad hoc.

Cette procédure confidentielle est à la seule initiative de l'exploitant. Ainsi il peut demander au président du Tribunal judiciaire de désigner un mandataire ad hoc, sa demande doit être motivée et il doit expliquer pourquoi il sollicite cette nomination et quel mandataire il souhaite voir nommé s'il a des préférences. Attention, il ne peut tout de même pas solliciter la nomination d'une personne avec qui il aurait eu des relations économiques durant les 24 derniers mois. Le mandataire désigné fixe lui-même ses missions qui sont des missions d'aide et d'assistance et non pas des missions de gestion.

Les règlements amiables agricoles.

Les règlements amiables agricoles sont prévus par l'article L611-5 du Code de commerce qui exclut les entreprises agricoles et les exploitants agricoles de la procédure de conciliation et les renvoie au Code rural.

La particularité de ces procédures est qu'elles impliquent les créanciers de l'exploitant. L'initiative peut venir tant de l'exploitant que de l'un de ses créanciers. C'est ainsi que les différents acteurs de la vie économique de l'exploitations sont mobilisés afin de trouver des solutions dans l'intérêt de tous.

Le tribunal va également nommer un professionnel qui ici est un « conciliateur ». La mission du « conciliateur » est fixée par le président et ne peut excéder une période de deux mois. L'avantage de cette procédure est qu'elle interdit les créanciers de solliciter le paiement de leur créance auprès de l'exploitant pendant toute sa durée. Cette procédure est confidentielle, en revanche la décision interdisant les créanciers de poursuivre l'exploitant pour réclamer le paiement de leurs créances est publique.

Soucieux des problématiques particulières que peuvent rencontrer les agriculteurs, le Droit s'est adapté afin de prévenir plutôt que de guérir.

VOTRE CONTACT

À LA CA06 : **Nadine NIEL**
Élues référentes : **Chantal Bagnato,**
Alexandrine Brion



CÉDRIC BIANCHI

AVOCAT ASSOCIÉ DE LA SC WABG
DROIT RURAL / DROIT DES CONTRATS
04 93 80 18 12
cb@wabg-avocats.fr

AGENDA

AVRIL

10 Réunion sur la filière Oléicole
Chambre d'Agriculture et SION

28 30ème Fête du Miel
Mouans-Sartoux

MAI

18 Fête Paysanne des Gorges du Loup
Gourdon village

JUIN

4 13ème Fête des Bergers
Parc municipal, Cabris



**Chambre d'Agriculture
des Alpes-Maritimes**

MIN fleurs 17 – box 85 Tél: 04 93 18 45 00
06296 Nice Cedex 3 Fax: 04 93 17 64 04
accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Horaires d'ouverture au public:
08h - 12h et 13h - 17h

www.chambre-agriculture06.fr

Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes

Chambre d'agriculture
Des Alpes-Maritimes

VOS ÉLUS VOUS REPRÉSENTENT

09/01/2024 Réunion ABATTOIR de Puget-Théniers,
Michel DESSUS, Jean-Philippe FRÈRE, Pascal LELOUS
17/01/2024 DDTM, Jean-Philippe FRÈRE
19/01/2024 DDTM Point Loup, Jean-Philippe FRÈRE
VŒUX personnel de la Chambre, membres du bureau
VŒUX Hughes MOUTOUH Nouveau Préfet des A-M,
Michel DESSUS, Jean-Philippe FRÈRE
22/01/2024 CRT comité départemental préparatoire du SIA 2024,
Chantal BAGNATO
31/01/2024 CDNPS Jean-Philippe FRÈRE
07/02/2024 Réunion avec la Métropole sur l'agriculture
métropolitaine, Jean-Philippe FRÈRE
08/02/2024 CDPENAF projet d'échangeur sur la RM 6202 bis,
Jean-Philippe FRÈRE
15/02/2024 Bureau CA, tous les élus
16/02/2024 Bureau régional CRA-PACA, Michel DESSUS, Chantal
BAGNATO
16/02/2024 COPIL des Iscles, Jean-Philippe FRÈRE
20/02/2024 DDTM RPPA suite de la tempête ALEX Schéma
d'aménagement sur le BOREON – LA VESUBIE -
ROQUEBILIERE, Jean-Philippe FRÈRE
21/02/2024 Réunion SMIAGE Rendu enquête sur l'eau,
Jean-Philippe FRÈRE
22/02/2024 Comité technique SAFER, Jean-Philippe FRÈRE
22/02/2024 Commission attribution des marchés traditionnels,

Michel DESSUS
23/02/2024 AG GROUPAMA, Michel DESSUS
27/02/2024 Comité local de cohésion territoriale ANCT, Michel
DESSUS
29/02/2024 RPPA -PADD du PLU Biot, Jean-Philippe FRÈRE
03/03/2024 Fête de la Violette Jérôme COCHE
06/03/2024 Nouveau COPIL ENERGIE, Michel DESSUS
11/03/2024 SESSION CA, tous les élus
13/03/2024 Réunion DDTM /METROPOLE Projet d'échangeur
de la Baronne Nord, Michel DESSUS, Jean-Philippe FRÈRE
13/03/2024 CDOA, Jérôme COCHE
15/03/2024 CODEFI, Mireille AUDA
18/03/2024 GT EAU AGRICOLE ET SÉCHERESSE -
SEAFEN, Jean-Philippe FRÈRE
19/03/2024 COPIL PLAN DE PROTECTION DE
L'ATMOSPHERE
21/03/2024 21/03 SESSION CDA France, Michel DESSUS
22/03/2024 Projet FEADER - Colloque régional détournement
d'usage, Jean-Philippe FRÈRE
27/03/2023 Point Loup, Jean-Philippe FRÈRE
CDNPS, Jean-Philippe FRÈRE
28/03/2024 CDAF, Jérôme COCHE
02/04/2024 Comité technique et scientifique cuisine niçoise et
méditerranéenne et UNESCO, Chantal BAGNATO
04/04/2024 Bureau CA, tous les élus

 Pleinchamp

Vos prévisions météo
en un coup d'œil

www.pleinchamp.com

